

CERCLE d'ÉTUDES  
NUMISMATIQUES

BULLETIN

TRIMESTRIEL

ISSN 0009-0344

---

Vol. 23

N° 4

OCTOBRE-DECEMBRE 1986

---

**Jean-Marc Doyen. — Une nouvelle surfrappe d'époque constantinienne (Hélène, Thessalonique, 318-319).**

L'existence de *nummi* postérieurs à la réforme de 318 surfrappés sur des pièces plus anciennes progressivement réintroduites dans la circulation, est un phénomène connu de longue date. Du reste, de nombreux exemplaires ont été signalés, et un examen attentif du monnayage de cette époque apportera certainement d'autres éléments à un dossier déjà bien fourni (1). Toutefois, un exemplaire passé en vente publique voici

(1) Sans vouloir être exhaustif, citons W. KELLNER, *Eine von Constantin I überprägte Münze Licinius I*, dans *SM*, 11, 1962, pp. 86-87 ; C. BRENOT, *Un follis de Trèves de Constantin II surfrappé en 320 sur un follis de 317*, dans *BSFN*, 29, n° 7, juillet 1974, pp. 604-606 ; C. BRENOT et J.-P. CALLU, *Deux surfrappes postérieures à 318*, dans *BSFN*, 20, n° 9, novembre 1974, pp. 670-673 ; C. BRENOT et G. ROGERS, *Trois nummi constantiniens surfrappés sur deux pièces liciniennes*, dans *BSFN*, 34, 1978, pp. 436-437 ; M. AMANDRY, *Deux cas de surfrappes après 318*, dans *BSFN*, 34 n° 9, novembre 1978, pp. 596-597 ; C. BRENOT, *Le trésor de Bikić Do*, dans *Sirmium VIII*, 1978, p. 17 ; M. AMANDRY et C. BRENOT, *Nouveaux exemples de surfrappe du numéraire de Licinius*, dans *BSFN*, novembre 1980, p. 772 ; G. DEPEYROT, *Le numéraire gaulois du IV<sup>e</sup> siècle. Aspects quantitatifs*, *BAR* 127, Oxford, 1982, p. 53 et note 17 p. 74, où l'on trouvera une bibliographie ancienne plus étendue ; G. DEPEYROT et J. P. RUIZ, *Découvertes monétaires à Thoiry (Yvelines) (I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> siècles)*, dans *Cahiers Numismatiques*, 75, 1983, p. 226 et p. 229 n° 84 ; D. GRICOURT, *Un nouvel exemple de surfrappe d'époque constan-*

vingt ans semble avoir échappé à la sagacité de nos prédécesseurs (2). Le caractère particulier de cette surfrappe nous a incité à la publier dans cette note de lecture.

Nouveau type : Héléne, Thessalonique, 318-319.

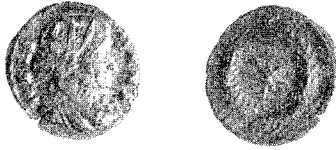
HELE / NAN•F•

Buste drapé nu-tête (chevelure ondulée).

Étoile à 8 rais dans une couronne de laurier (3) [T]S.A.

Nummus : poids inconnu ; 6. RIC VII, p. 504 n° 48.

Ancien type : Sous l'avvers, couronne radiée (orientée à 2 h).



Il semble exclu que cet exemplaire ait été surfrappé sur une des nombreuses « fractions radiées » émises en Orient (et principalement à Alexandrie) entre 296-297 et 305-306 ou 306-307 : les couronnes radiées de ces séries sont très courtes et les pointes généralement fort larges, alors qu'ici les extrémités sont effilées. De plus, le diamètre des flans de ces exemplaires descend rarement au-dessous de 19,5 mm (avec une moyenne de 20,5 mm) (4), alors que notre monnaie, dont la surface n'a pu que s'accroître lors de la refraque, atteint au maximum 18,2 mm (5).

La pièce originale doit donc être antérieure à la réforme de 294 et l'aspect irrégulier du flan pourrait même laisser supposer que nous sommes en présence d'un antoninien de la période 260-274. Des antoniniens de cette époque apparaissent encore sporadiquement dans les trésors

*linienne : Fausta, atelier de Trèves, 324/325 sur Constantin II, Trèves, 317-318, dans BCEN 21, n° 2, 1984, pp. 22-26 ; M. AMANDRY, Surfrappe du numéraire de Licinius : trois nouveaux exemples, dans BSFN, 39, n° 1, 1984, pp. 428-429 ; D. GRICOURT, Étude sur un nouveau fragment du trésor constantinien de Luxeuil-Bains (Haute-Saône), dans RSN, 63, 1984, pp. 172-174 et n° 162 p. 181.*

(2) Gerhard Hirsch (Munich), *Auktion XLIX*, 24-28 octobre 1966, n° 1250 p. 54 et pl. 4 (pièce attribuée à Fausta).

(3) La lecture de la marque n'est pas assurée, étant donné la médiocre qualité du document photographique.

(4) Voir J.-M. DOYEN, *Musées de Charleville-Mézières. Catalogue des monnaies antiques, de la réforme de Dioclétien à la chute de l'Empire (294-476)*, Charleville-Mézières, 1986, pl. 7, n° 113-126.

(5) Pour autant que la photographie soit bien à l'échelle 1/1, ce qui semble bien être le cas pour tous les autres exemplaires de la planche dont elle provient.

postérieurs à 318 <sup>(6)</sup>. Cette refraappe a le mérite de montrer que certaines espèces anciennes ont encore été démonétisées en 318, mais qu'aucune ségrégation n'a été faite à leur sujet. L'État les a normalement ré-intégrées dans le circuit, entre 320 et 325 principalement.

Trèves, Arles et Rome semblent avoir été les principaux centres de refraappe des anciens *folles* ou des espèces liciniennes (essentiellement des pièces de 12,5 *nummi* du type IOVI CONSERVATORI XII $\Psi$ ) soigneusement triées et exclues de la circulation occidentale <sup>(7)</sup>. Le nouvel exemplaire prouve également que le même procédé a été appliqué dans l'atelier de Thessalonique, passé aux mains de Constantin I après la première guerre civile <sup>(8)</sup>.

(6) Exceptionnellement, les pièces antérieures à 295 représentent plus de 1 % des trouvailles. Pour le détail, voir J.-P. CALLU, *Inventaire des trésors de bronze constantiniens (313-348)*, dans *Numismatique Romaine*, XII, Wetteren, 1981, pp. 11-68.

(7) AMANDRY et BRENOT, *Nouveaux exemples...*, p. 772.

(8) *RIC* VII, p. 481.